

**Prêt " Tous à l'École " de la BOA-Togo :
Une initiative
pour une rentrée
sereine** **P7**



**4 ans d'existence de BATIR :
Le parti
s'ouvre
au grand
public** **P.6**



Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité
N°822 du 12 Juin 2023 / Prix : 250 FCFA

Faure fait d'une pierre deux coups dans les Plateaux :



**Conseil des ministres à Kpélé,
lancement des travaux du CRMA à Kpalimé** **P.2**

**Liz Aviation :
La compagnie fait son premier
vol à
l'aéroport
de Lomé** **P.5**



**CEDEAO/Système Interconnecté de Gestion
des Marchandises en Transit (SIGMAT) :
Les directeurs généraux des douanes
signent un protocole
d'accord à Lomé** **P.3**



RÉGIONALES 2023

*Pour le Togo, pour la patrie
Mobilisons nous*



Faure fait d'une pierre deux coups dans les Plateaux : Conseil des ministres à Kpélé, lancement des travaux du CRMA à Kpalimé

Le vendredi 9 juin dernier, l'exécutif togolais a tenu son premier conseil des ministres délocalisé à Adéta. Pour la circonstance, le président de la République, Faure Gnassingbé, avait à ses côtés la Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djiqbodi Tsègan, native de Kpélé. Faure Gnassingbé a reçu un accueil chaleureux des populations de cette préfecture et ses environs. En s'inscrivant dans la politique de délocalisation des conseils des ministres dans plusieurs localités du pays, le Chef de l'Etat s'est engagé à être plus proche des populations et toucher du doigt à la réalité sur le terrain.

La présence du Président de la République dans cette localité a suscité la liesse des populations qui lui ont témoigné leur reconnaissance pour ses bienfaits en faveur des citoyens togolais. Dans la foulée, le conseil des ministres tenu dans cette localité a été présidé par le Chef de l'Etat avec des décisions prises pour le développement de la nation togolaise.

Voici donc le communiqué ayant sanctionné ce Conseil des ministres délocalisé à Kpélé Adéta

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 09 juin 2023 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Le conseil a examiné trois (03) projets de décret et écouté deux (02) communications.

Au titre des projets de décret, Le conseil a examiné et adopté en deuxième lecture le projet de



décret fixant les conditions d'accès à la profession de transporteur, d'intermédiaire et d'auxiliaire de transport et d'exercice des activités de transport routier.

Le gouvernement, dans le but de renforcer et d'améliorer l'efficacité des services logistiques pour le commerce, s'est investi, ces dernières années, dans la modernisation des infrastructures et équipements du secteur des transports.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet de décret pris en application de la loi n° 2022-023 du 27 décembre 2022 portant loi d'orientation des transports. Son adoption contribuera à la professionnalisation des acteurs du sous-secteur du transport routier qui assure la quasi-totalité des déplacements des personnes et des biens sur le territoire national.

Le conseil a ensuite examiné en première lecture un projet de décret portant réglementation de l'exploitation des véhicules à moteur de type taxi, taxi-moto et tricycle affectés au transport public urbain.

Dans la perspective d'améliorer le cadre général des transports et de garantir une mobilité plus sûre et organisée aux populations, il s'est avéré nécessaire de réglementer le transport urbain effec-

tué par les taxis, taxi-motos et tricycles.

L'étude de ce texte se poursuivra lors d'une prochaine séance du conseil.

Le conseil a enfin examiné et adopté le projet de décret portant approbation du document de politique forestière du Togo 2021-2030.

Face à la dégradation et à la régression des ressources forestières engendrée surtout par des actions anthropiques néfastes et dans le souci d'intégrer le secteur forestier dans la planification nationale d'un développement durable, la politique forestière du Togo 2021-2030 a été élaborée.

Le présent projet de décret a pour objectif d'approuver le document de cette politique qui vise à l'horizon 2030, une couverture forestière de 26% ainsi que l'organisation et l'implication de toutes les parties prenantes pour la protection, la conservation et la valorisation des ressources forestières pour un développement durable.

Son adoption permettra à notre pays de disposer d'un outil de planification forestière à la hauteur des ambitions du gouvernement en matière de conservation et d'extension du couvert forestier.

Le conseil a salué l'adoption de

cette politique et a instruit pour l'élaboration d'une stratégie de reboisement permettant au Togo d'atteindre les objectifs définis dans ce domaine.

Au titre des communications,

Le conseil a écouté une première communication relative à la situation des différents fonds d'Etat existants ; présentée par le ministre de l'économie et des finances.

Dans la recherche d'une meilleure qualité de service public et d'une plus grande efficacité dans la gestion des politiques publiques, l'Etat a souvent recours à la création de fonds placés sous la tutelle des ministères sectoriels dont ils relèvent, mais dotés d'une autonomie dans leur gestion, avec un statut juridico-administratif qui les différencie des services publics classiques.

Au Togo, il existe deux catégories de fonds d'Etat notamment ceux qui sont créés sous forme d'établissements publics et ceux qui sont créés sous forme de comptes d'affectation spéciale (CAS). Plus concrètement, il existe près de 15 fonds opérationnels.

Cette communication a ainsi permis de présenter la situation des différents fonds existants au Togo, en faisant ressortir leur mode de financement, leur fonc-

tionnement ainsi que les leviers pour une rationalisation de ces fonds

dans le but d'atteindre les objectifs fixés et d'améliorer la gouvernance financière de l'Etat.

Le conseil a encouragé le ministre de l'économie et des finances à proposer une réglementation permettant d'améliorer le cadre de création et de fonctionnement des fonds d'Etat.

Le conseil a enfin écouté une communication relative au bilan de la journée de lancement de la campagne nationale de reboisement 2023 ; présentée par le ministre l'environnement et des ressources forestières.

Il ressort de ce compte rendu que le lancement de la campagne de reboisement a connu une forte mobilisation des diverses couches de la population. Au total, 1 915 204 plants ont été mis en terre sur toute l'étendue du territoire national le 1er juin 2023. Comparativement à l'année 2022, il est observé une progression de 35% du nombre de plants mis en terre.

Le conseil a félicité l'ensemble des acteurs impliqués, notamment les forces vives, les associations, les volontaires, le secteur privé, etc, pour leur engagement et incite les populations à rester mobilisées pour la campagne qui se poursuit en vue d'atteindre les objectifs fixés.

**Fait à Lomé, le 09 juin 2023
Le Conseil des Ministres**

Lancement des travaux du Centre régional de mécanisation agricole à Kpalimé

Après la région de la Kara, c'est celle des plateaux-ouest qui bénéficie de la construction du centre régional de mécanisation agricole. La pose de la première pierre a été effective le jeudi 8 juin dernier à Kpalimé par le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé. Une volonté manifeste du N°1 Togolais pour apporter non seulement de soutien aux producteurs mais aussi de renforcer la capacité des acteurs des préfectures d'Agou, d'Akébou, d'Amou, de Danyi, de Kloto, de de Kpélé et Wawa.

C'est le site de l'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tové qui va abriter ce centre régional de mécanisation agricole qui disposera d'un atelier de fabrication de machines agricoles, du matériel d'irrigation, ainsi qu'un atelier mécanique pour l'en-



tretien des équipements et aussi d'un laboratoire ultra moderne, destiné à l'analyse des sols, l'établissement et la mise à jour de la carte de fertilité des sols, ainsi que le contrôle qualité des engrais dont bénéficiera d'autres

régions et partenaires du pays.

Un centre qui répond à l'ambition du Chef de l'Etat qui est celle de moderniser de l'agriculture, d'améliorer la productivité, des rendements agricoles ceci par la mécanisation et le renforcement

des capacités logistiques ainsi que l'accompagnement des agriculteurs. Pour cette réalisation, l'Etat togolais a conclu il y a quelques jours un partenariat avec l'Office chérifien des phosphates (OCP). Avec l'installation de ce centre, l'Etat togolais dans sa vision de faire de l'agriculture le premier moteur de développement, va créer un guichet unique régional pour les agriculteurs.

Le but de ce guichet, c'est de faciliter l'accès aux intrants agricoles de qualité et les produits phytosanitaires, et la mise en place d'un centre d'appel et d'un réseau de conseillers agricoles. Notons que 6 centres seront construits sur toute l'étendue du territoire national.

Elom

Nouvelle OPINION

Hébdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité
Régistré n°0149/14/03/01/HAAC
Siège: Adidaxidin, Pavée prolongé, 3ème carré après Pharmacie Le Galien

Directeur de Publication:
El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
Tel: 91 36 37 55
jeantchagnao@yahoo.fr

Secrétariat de la Rédaction:
Agbékponou Junior
Rédacteurs :
Tchagnao
El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroïne Tchagnao
Pierre Pouli

Imprimerie:
La Colombe
Tirage :
2.000 exemplaires

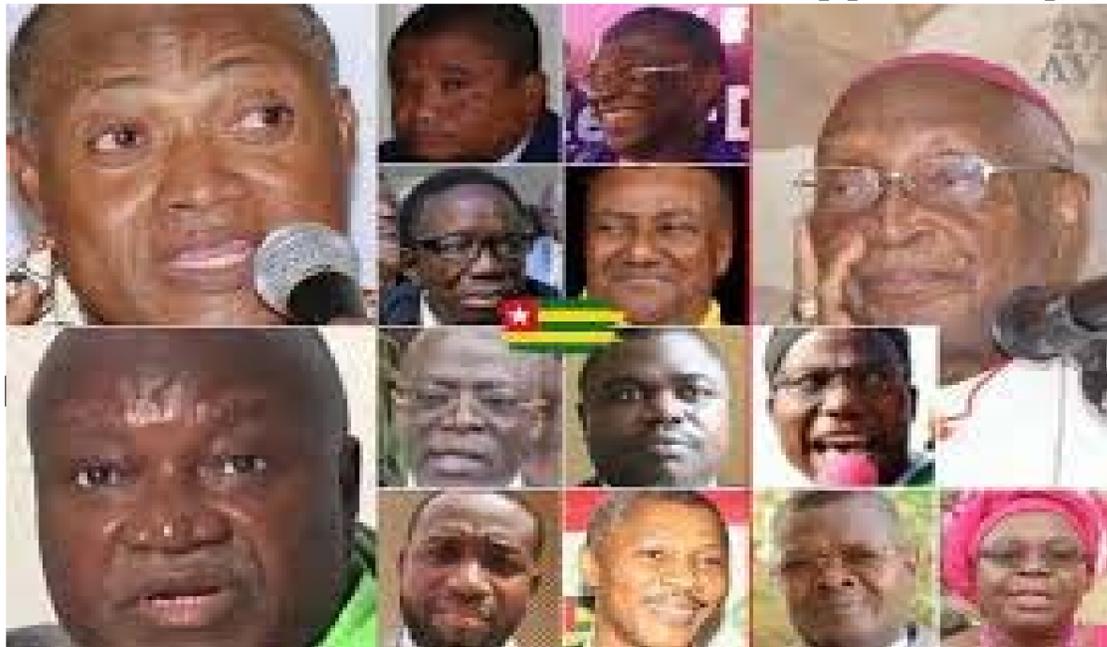
Elections à venir au Togo :

Quelles marges de manœuvre pour des partis de l'opposition pour ratisser large

Le processus de décentralisation enclenché depuis quelques années au Togo, connaîtra un terme avec la tenue effective des régionales dans les mois à venir. Même si certains partis politiques se démènent pour avoir une place de choix dans le giron politique togolais, la mobilisation est faible à tout point de vue.

La guéguerre entretenue au sein du CAR en est une parfaite illustration. Non seulement une crise politique secoue ce parti à cause des intérêts inassouvis mais aussi les membres ne parviennent pas à se mobiliser pour positionner ceux qui auront la charge de défendre le parti lors des échéances électorales à venir.

Or, à l'approche d'une échéance électorale, les partis politiques doivent se retrouver pour décider de la conduite à tenir en espérant



gagner quelques sièges.

Certes, des partis à l'instar de l'ADDI du prof Aimé Gogue, de l'ANC de Jean-Pierre Fabre, du MCDD de Me Tchassona Traoré,

de la CPP d'Adrien Beleki, du BAC de Thomas N'soukpoe, des FDR de Me Paul Apévon et de l'entité DMP semblent retrouver une certaine lucidité par des

appels à mobilisation. Cependant, quelle marge de manœuvre pour ces partis d'avoir quelques représentants à l'issue des élections régionales ?

La question a tout son sens dans le fait que le MPDD d'Agbéyomé Kodjo et le PNP de Tikpi Atchadam sont d'ores et déjà sur la touche car n'ayant pris aucune initiative de participer à ces élections. Pour ces partis, ce serait un énième simulacre d'élections organisées par le pouvoir en place. Au CAR, c'est la déchirure totale avec le rejet du président Yao Daté élu à l'issue du congrès ? Il y a des raisons de croire à un échec programmé de ce parti lors de ces élections à venir.

Les leaders de l'opposition auront-ils des coudées franches pour faire face au pouvoir ? Tout compte fait, il y a quelques mois avant la tenue des élections. Les jours à venir nous édifieront sur la question.

Nouvelle Opinion

CEDEAO/Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) :

Les directeurs généraux des douanes signent un protocole d'accord à Lomé

Le 9 juin dernier, il a été procédé à Lomé à la signature des projets de protocole d'accord et d'instruction pour la mise en œuvre effective du Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) au sein de l'espace communautaire. Une signature qui est intervenue lors de la rencontre régionale des experts des

administrations des douanes qui s'est déroulée à Lomé. C'est la Directrice de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, Akou Mawussé Afidenyigba qui a présidé la cérémonie.

Adopté à Abidjan le 22 mars 2019 par les directeurs généraux des douanes de la CEDEAO, le projet SIGMAT a

pour vocation de sécuriser les échanges internationaux, d'améliorer l'efficacité et l'efficience des procédures de transit, la prévention et la lutte contre la fraude et de permettre à l'espace CEDEAO de disposer de bases de données pour des besoins statistiques.

A ce jour, le système est opérationnel entre neuf Etats



Photo de famille

notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Burkina-Faso, le Mali, la Guinée, le Niger, le Sénégal et le Togo.

L'objectif de ces protocoles d'accord de Lomé, est d'amener d'une part, les administrations des Etats, membres de la CEDEAO à s'aligner derrière la configuration commune de la déclaration en douane unique et l'harmonisation de la codification de régies douanières. Et d'autre part permettre à ces administrations de prendre des mesures pour encadrer les opérations de visites des marchandises en cas de soupçon d'irrégularité de veiller à l'envoi des résultats de contrôles au bureau de départ, de renforcer la formation et la sensibilisation des agents de douane et des opérateurs sur l'utilisation du SIGMAT.

Par rapport à cet accord, la directrice du ministère en char-

ge de l'économie et des finances, s'est félicitée de cette matérialisation qui rend effective le SIGMAT dans l'espace communautaire. Une volonté des administrations douanières qui va ouvrir la voie à la mise en place d'un mécanisme d'identification unique régional des opérateurs économiques et la mise en œuvre du règlement sur le mécanisme de garantie de transit communautaire.

Le SIGMAT selon elle, participera à la mise en œuvre des instruments majeurs de l'organisation mondiale des douanes et de l'accord sur la facilitation des échanges en ce sens qu'il assurera, une gestion informatisée du transit à l'échelle internationale et impulsera ainsi, une dynamique réelle de dématérialisation des procédures douanières.

Junior

Processus de mise en place du cadre légal et institutionnel de protection des défenseurs des droits humains : La CNDH implique les organisations de la société civile (OSC)

Depuis de l'adoption de la déclaration sur les défenseurs des droits humains par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998, plusieurs initiatives et programmes ont été lancés par la communauté internationale pour mieux prévenir les atteintes aux Droits des Défenseurs des droits de l'Homme (DDH). Malgré ces efforts, la situation reste toujours préoccupante à travers le monde entier. Ces derniers sont confrontés aux multiples menaces qui sont entre autres physiques, psychologiques, judiciaires, économiques et sociales.

Pour répondre à l'une des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU), l'Etat togolais s'est engagé depuis 2019 dans un processus de mise en place d'un cadre légal et institutionnel de protection des défenseurs des droits de l'homme à travers l'élaboration d'une loi. Toutefois, l'Etat a attribué à la CNDH une mission de formation et de protection des défenseurs des droits de l'homme à travers l'article 4 de la loi organique n°2018-006 du 20 juin 2018 modifiée et complétée par la loi organique N°2021-015 du 03 août 2021 relative à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la CNDH. Par rapport à cette



Une vue de l'assistance lors des travaux

mission, la CNDH a jugé important de faire un plaidoyer auprès de l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH) pour appuyer dans le processus de la mise en place d'un cadre légal et institutionnel de protection des défenseurs des droits humains. Ce qui explique l'organisation de la table ronde du 5 juin dernier et qui a regroupé les organisations de la société civile (OSC) à l'hôtel Concorde.

Selon les rapports des organisations des défenses des droits humains et du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des DDH les menaces auxquelles font face les DDH peuvent dépendre de l'interaction de facteurs multiples, dont la mauvaise gouvernance, l'absence d'Etat de droit, la montée de l'intolérance

et du fondamentalisme politiques ou religieux, ou encore de tensions autour des enjeux de développement. Aussi selon les mêmes organisations, les violations sur les défenseurs des droits humains se traduisent souvent par des lois et pratiques restrictives en matière de libertés d'association, d'expression, de réunion et de rassemblement pacifique, de campagnes de diffamation, de mauvais traitements, de menaces de mort, d'arrestations et de détentions arbitraires, de disparitions forcées, de tortures, d'assassinats et de beaucoup d'autres.

Avec cette situation, la CNDH en initiant cette table ronde avec l'appui de l'AFCNDH a bien voulu contribuer au renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection des DDH. Et de recenser aussi les préoccupa-



Photo de famille

tions des OSC et de défense des droits des humains sur l'avant-projet de loi portant protection des défenseurs des droits de l'homme, de soutenir la CNDH dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de GANHRI sur la mise en œuvre de la déclaration de Marrakech, qui vise à mener des discussions avec les autorités nationales sur la nécessité de mettre en place un cadre juridique et institutionnel consensuel de protection des droits des humains.

A terme, le président de la CNDH, Yaovi Sronvie a fait comprendre que la loi en cours de finalisation ambitionne de maintenir l'équilibre en définissant les droits et les devoirs aussi bien des défenseurs des droits de l'homme que de l'Etat ainsi que ceux des autres parties prenantes. Raison pour laquelle la CNDH a sollicité la

faitière des INDH francophones, l'AFCNDH, pour aider les différentes parties nationales à murir la réflexion en cours, sous forme de partage d'expérience ou de brainstorming.

C'est le lieu pour lui de remercier l'AFCNDH pour son appui technique et financier qui a rendu possible la tenue de cette table ronde ainsi que les autres activités prévues dans le cadre de cette mission. Pour le directeur du cabinet du ministère des droits de l'homme, cette table ronde constitue pour eux une occasion propice de discussions. Cette rencontre a été pour lui, une occasion de réitérer une fois de plus, sa gratitude à tous les acteurs ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers pour leurs appuis multiformes en vue de l'amélioration des droits de l'homme au Togo.

Elom

Dépôt des copies des plans parcellaires, des titres fonciers et des autres droits de propriété dans les bureaux des communes Avé2 et Zio2 :

La date limite est fixée au 30 juin prochain

Désormais, à travers un communiqué interministériel, les propriétaires, acquéreurs et les collectivités détentrices de parcel-

les de terrain et fonds de terres des communes Zio2 et celle d'Avé2 sont priés de déposer les copies des plans parcellaires, des

titres fonciers et des autres droits de propriété de leurs parcelles de terrain et fonds de terre dans les bureaux des deux communes

respectives. Il leur a été signifié une date limite de dépôt de ces copies qui est fixée au 30 juin 2023. Délai de rigueur.

Avec ce communiqué conjoint qui est signé le 06 juin 2023 par les ministres impliqués dans la mise en œuvre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), le gouvernement porte à la connaissance de la population des communes Zio 2 dans la préfecture de Zio et Avé 2 dans la préfecture de l'Avé, qu'il sera procédé à l'enregis-

trement systématique des parcelles de terrain, fonds de terres et leurs propriétaires dans le ressort territorial desdites communes.

Ainsi, le gouvernement entend mettre en œuvre des Plans locaux d'urbanisme (PLU) dans les préfectures de Zio et de l'Avé. Ce même communiqué, précise en outre que "ces plans parcellaires doivent être conformes aux normes de projection Universal Transverse de Mercator (UTM)".

Elom

Liz Aviation :

La compagnie fait son premier vol à l'aéroport de Lomé

Depuis quelques années, EBO-MAF, l'entreprise du burkinabè, Mahamadou Bonkougou, plus connue dans les BTP a diversifié ses activités pour se tourner vers l'agriculture, la banque et l'hôtellerie. Désormais cet homme d'affaires est entré dans le transport aérien avec la création Liz Aviation. Après le vol inaugural au Burkina-Faso il y a quelques mois, la compagnie aérienne Liz Aviation a fait son premier vol à l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé en présence du ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires, Atcha-Dédji Affoh, des Directeurs généraux de Liz Aviation Burkina Faso, Abel Sawadogo et du Togo, Moussa Diarra, des Directeurs généraux de l'ANAC, de la SALT et de l'ASAIGE et des opérateurs économiques.

Lors de cette rencontre, le ministre du transport aérien Affoh Atcha-Dédji, a saisi l'occasion pour féliciter les responsables de cette compagnie en se réjouissant de ce vol du Burkina-Faso en direction du Togo.

" Nous n'avons pas hésité à donner l'agrément à Liz Aviation. Dans quelques mois, nous allons commémorer des vols à l'intérieur du Togo pour les hommes et femmes d'affaires et ceux qui veulent faire le déplacement du nord du Togo en avion ", a expliqué le ministre Atcha.

Pour sa part, Abel Sawadogo, le DG de Liz Aviation au Burkina Faso, a expliqué que cette compagnie aérienne est un grand projet de réseau de compagnies aériennes que Mahamadou Bonkougou a décidé de créer.

" L'objectif de cette compagnie, c'est de soutenir les activités de désenclavement intérieur du Togo, du Burkina Faso et des autres pays de l'Afrique de l'ouest par la mise en place et le développement de dessertes aériennes domestiques entre les grandes villes de ces pays " a-t-il souligné.

Il faut préciser Liz Aviation a fait le choix pour les transports domestiques et régionaux des avions ATR 72-600 construits par un constructeur franco-italien. Aujourd'hui, Liz Aviation a en sa possession 2 ATR 72-600 de 70 places. Dans quelques mois, 2 avions de même type tous neufs seront acquis.

Selon ce qui a été prévu, l'ouverture de la ligne



Ouagadougou-Lomé s'accompagnera de l'ouverture de la ligne domestique Lomé-Niamtougou. Les premiers responsables expliquent que Liz Aviation, fera des connexions vers les grandes villes de la sous-région comme Abidjan, Dakar,

Bamako, Niamey, Conakry, Bissau, Cotonou et Monrovia.

Rappelons que Liz Aviation a été lancée le 27 avril 2023 à Ouagadougou, la capitale burkinabè, avec un vol domestique Ouaga-Bobo Dioulasso.

La Rédaction

Conseil régional :

Les manquements qui peuvent faire tomber le président

Le président du bureau exécutif du conseil régional peut perdre son fauteuil s'il venait à manquer à ses devoirs ou à être responsable d'actes contraire à l'exercice de son mandat.

Les conditions de destitution, de révocation ou du remplacement du président du conseil régional sont fixées par la loi N.2019-006 portant modification de la loi 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N.2018-003 du 31 janvier 2018, notamment de son article 279 à 287.

Il peut arriver des moments où le président du conseil régional devient indésirable. En cours de mandat, les fonctions du président prennent fin dans les cas suivants : inéligibilité dissimulée au moment de l'élection ; acquisition d'une qualité entraînant l'une ou l'autre des incompatibilités prévues par les textes en vigueur ; démission ; destitution ; révocation ; décès.

En cas de démission du président du conseil régional, la démission est adressée par écrit au gouverneur. Celle de tout autre membre du conseil lui est transmise par le président du conseil. La démission n'est définitive qu'après un délai de trente (30) jours suivant la date de transmission.

Quant à la destitution du président, elle est décidée par le conseil régional



à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. La révocation du président est décidée par décret en conseil des ministres sur le rapport du ministre chargé de la décentralisation.

Il faut noter que la destitution ou la révocation du président du conseil régional ou, le cas échéant, du vice-président est prononcée en cas de : détournement de fonds publics ; concussion et/ou corruption ; emprunts d'argent sur les fonds de la région ; faux en écritures publiques ; établissement et usage de faux documents administratifs ; endettement de la région résultant d'un acte de mauvaise foi ou d'une faute de gestion ; refus de signer et de transmettre à l'autorité de tutelle une délibération du conseil régional ; refus de réunir le conseil régional au moins une fois dans le trimestre.

En outre, la destitution ou la révocation ne font pas obstacle aux poursuites judiciaires. C'est pourquoi, il est prévu que toute décision portant destitution ou révocation est susceptible de recours devant la juridiction adminis-

trative compétente.

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire, le président du conseil régional est provisoirement remplacé par le vice-président et en cas de décès, de démission, de destitution, de révocation ou de tout autre empêchement définitif du président, il est procédé à l'élection d'un nouveau président dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date de la cessation définitive de fonction.

Aussi, la loi dispose-t-elle que l'empêchement définitif est constaté par la juridiction compétente sur saisine du gouverneur. Dans ces cas, l'intérim est assuré par le vice-président.

Lorsque le président du conseil est décédé, démissionnaire, destitué, révoqué ou définitivement empêché, le vice-président le remplace dans la plénitude de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire du président, le vice-président est chargé d'expédier les affaires courantes.

Il n'y a pas que le président du conseil qui puisse manquer à ses devoirs ou à qui un malheur peut arriver. Ainsi, en cas de décès, de démission ou de tout autre empêchement définitif des autres membres du bureau régional, il est procédé à leur remplacement dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa 1er de l'article 286.

N.O

Consommation de drogue et stupéfiants dans les écoles :

De la nécessité d'intervenir avec des programmes bien adaptés

Plus les années passent, plus la consommation des drogues et stupéfiants (cannabis et de Tramadol) prend un ampleur inquiétante au sein de la société et surtout dans certains établissements scolaires du pays. Cette situation majeure de santé publique affecte de nos jours de nombreux jeunes et adolescents. Un fléau qui devient source d'anxiété pour les acteurs en lutte contre la consommation de la drogue et de stupéfiants.

Selon une enquête menée en 2020 par l'Alliance nationale des consommateurs et de l'environnement au Togo auprès de 500 jeunes, il ressort que la

tranche d'âge la plus touchée est de 12 à 24 ans. A travers les proportions, l'alliance fait comprendre que 64,11% des évalués reconnaissent boire régulièrement de l'alcool, 17,94% d'entre eux prennent de la drogue et 8,27% ont pris l'habitude de fumer des cigarettes et 17,4% ont affirmé consommer aussi de la cocaïne.

Une étude partagée par Touré Khadija Catherine présidente de l'ONG Recherche Action Prévention Accompagnement des Addictions et Dodzi Kokoroko, ministre des Enseignements primaire, secondaire et technique et de l'Artisanat qui estiment

que les enfants commencent à consommer les substances psychoactives à un âge très jeune et que selon le ministre, des groupes d'individus y compris des élèves introduisent de l'alcool, des produits psychoactifs dissimulés sous plusieurs aspects, notamment sous la forme de confiseries en incitant leurs camarades à leur consommation. Comment arriver à freiner ce fléau ? Une interrogation que se posent les uns et les autres.

A cette question préoccupante, le gouvernement à travers le conseil des ministres du 11 janvier 2023, a défini une stratégie destinée à empêcher l'ac-



cès des jeunes aux substances toxiques et nocives au Togo et que des réflexions sont en cours au sein du comité multi acteurs mis en place pour lutter contre le fléau. L'initiative selon le gouvernement, est de disposer

d'une stratégie intégrée de prévention et d'accompagnement psychosocial de proximité, y compris la mise en place des centres d'écoute et les comités de vigilance au niveau scolaire.

Elom

Lutte contre les faux médicaments :

Le club RFI pose sa valise dans la commune Ogou 1

Du 18 au 20 août prochain, la ville d'Atakpamé, plus précisément la commune Ogou 1 va accueillir le club RFI qui aura à sensibiliser la population sur la consommation des médicaments de rue.

Placé sous le thème " les faux médicaments, un crime contre l'humanité ", l'initiative qui est parrainée Mme Yawa Kouigan, maire de la commune Ogou 1, vise à mener une lutte contre ce fléau qui devient de plus en plus récurrente dans la sous-région et particulièrement au sein de la population togolaise.



Depuis quelques années, au plan national, le gouvernement togolais n'a cessé de multiplier des efforts dans l'intérêt de trouver de véritable solution au fléau qui gangrène la société. Mais malgré le travail ardu des autorités et surtout des acteurs de la santé, le problème persiste toujours.

Face à cet état de chose, les membres du club RFI du Togo ont bien voulu œuvrer aux côtés des autorités pour qu'ensemble ils puissent arriver à mener à bien cette lutte contre l'usage des médicaments de rue. Car ceux-ci estiment que c'est la vie des millions de personnes qui est concernée par ce fléau qui ne fait que gagner du terrain.

C'est ce qui justifie la tenue de cet événement dans la commune Ogou 1. Le but visé est d'entretenir les populations sur

les enjeux qui sous-tendent cette activité.

A en croire Bienvenu AMOUH, Coordinateur national du club Rfi Togo, la vision est d'amener les populations à prendre conscience des dangers que représentent les médicaments de rue sur leurs santés. Et de les amener à plus s'intéresser surtout aux produits pharmaceutiques qui protègent

ront plus leur système immunitaire et qui leur permettra d'être toujours en bonne santé.

Rappelons qu'au cours de cette initiative, des conférences débats, des jeux-kermesses, des caravanes se feront à travers les artères de la commune de l'Ogou1 ainsi que des Ecojoging meubleront l'édition d'Atakpamé.

Kodjovi

4 ans d'existence de BATIR :

Le parti s'ouvre au grand public

C'est l'événement de ce week-end. Le Bloc Alternatif Togolais pour une Innovation Républicaine (BATIR) s'ouvre au grand public le temps de deux jours dans son QG dans la commune d'Agoè-Nyivé 1. Une activité qui marque les 04 ans d'existence de ce parti qui reste convaincu qu'il est possible d'aboutir à un développement durable de la société sans impact négatif sur l'homme.

L'objectif affiché de ces JPO est de partager sa vision avec les Togolais. Une vision pour le développement de la République togolaise. La troisième voie au Togo souhaite avoir plus de proximité avec le grand public.

" Nous sommes dans les JPO de BATIR qui sont organisées pour la célébration du 4ème anniversaire du parti. Ces JPO sont initiées pour accueillir le public et leur expliquer la vision, les objectifs et les perspectives de notre parti. Nous attendons les Togolais pour des échanges. Leur point de vue est très important pour nous car notre ambition à BATIR, c'est le Togo. Nous sommes disponibles pour écouter et répondre aux questions du grand public sur notre vision ", a confié Anifrani Alain,



chargé à la communication de BATIR.

BATIR est en fête depuis le 31 mai, jour de son anniversaire. Occasion pour cette formation politique du courant social-démocrate de se rendre accessible à tous d'où l'intérêt de ces Journées Portes Ouvertes. Les premiers responsables ont échangé avec le public sur leur rêve de sortir le Togo de l'immobilisme.

Pendant ces 2 jours des JPO, les visiteurs ont pu profiter d'une exposition peinture avec des artistes plasticiens togolais qui ont plus l'habitude d'exposer dans les plus grandes villes du monde. Ils ont également pu déguster et apprécier des mets locaux qui ont disparu de nos assiettes.

BATIR compte sur la transformation de la jeunesse et des femmes pour conduire

au développement du Togo. Aussi, ce rêve s'appuiera-t-il sur une volonté politique sincère de transformer l'économie togolaise afin qu'elle satisfasse pleinement les besoins prioritaires des populations.

Le parti est conscient qu'il y pourra parvenir à travers la confiance aux masses populaires, leur mobilisation et leur participation effective aux prises de décision. Les visiteurs aux JPO, après quelques échanges avec les ténors du parti veulent garder leur trace de ce moment.

En rappel, une série d'activités a marqué les 04 ans d'existence de ce parti dont la préoccupation majeure est l'Humain. Pour un nouvel humanisme réussi, le Parti BATIR veut former une nouvelle conscience patriotique au sein du peuple, plus principalement la jeunesse togolaise, la relève d'un Togo nouveau. Ses actions seront menées dans la vérité sans prétention aucune de supériorité sur le peuple qui est censé être défendu par le Parti, promettent les 1er responsables.

BATIR se prépare pour les deux grands rendez-vous électoraux de 2023 au Togo.

Source : Interview.tg

Prêt " Tous à l'École " de la BOA-Togo :

Une initiative pour une rentrée sereine

La Banque of Africa (BOA-Togo) a lancé son opération annuelle " Tous à L'École ". Cette initiative a débuté cette année depuis le 05 juin dernier et prendra fin le 30 août prochain.

Les premiers responsables de la banque expliquent que dans cette période, les parents désireux de souscrire au prêt " Tous à L'École " peuvent le faire en ligne sur l'application MyBOA et BOAweb. Il faut préciser que le prêt " Tous à l'École " requiert au préalable, la domiciliation de salaire et assurance qui sont obligatoires et le remboursement du prêt est étalé sur une période maximale de onze (11) mois.

Pour ce qui concerne les conditions d'éligibilité, elles sont souples. La banque précise qu'il faut être salarié ou retraité pensionnaire, ensuite justifier un revenu mensuel

régulier, puis procéder à la domiciliation irrévocable du salaire ou de la pension.

Une fois les conditions remplies, le bénéfice de ce prêt est conditionné par la fourniture, au préalable, des 3 derniers bulletins de salaire ou la fiche de pension, d'une attestation de travail, d'un contrat de travail en cours de validité pour les agents contractuels, d'un justificatif de domicile, d'une attestation de domiciliation irrévocable du salaire pour les salariés du privé et d'une copie de la pièce d'identité en cours de validité.

Par la digitalisation de l'opération, tout client (BOAWeb et MyBOA) de la BOA-Togo, en condition, pourra désormais valider la demande avec un mot de passe. Il peut ensuite voir le retour de prise en charge directement après validation, visualiser l'historique des demandes et le statut de la demande.

Le prêt " Tous à l'École " est une approche de solutions de la Bank of Africa en vue de permettre à ses clients parents d'élèves de pouvoir financer, au travers d'une procédure simplifiée et rapide, les dépenses liées à la scolarité de leurs enfants.

Rappelons que cette initiative de la BOA permet aux parents de préparer la rentrée scolaire de leurs enfants en toute sérénité.

LA REDACTION

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



ELECTIONS REGIONALES 2023

Pour une parfaite organisation et une réussite totale des élections Régionales 2023 au Togo.

Mobilisons nous



Joue et tente de gagner ta voiture!

***8555#**

ou envoie Togocom par sms au 8555



Inscription à 100F
Cumule des points pour être éligible à la voiture Toyota Starlet
Coût du sms : 100F
Période du jeu : 23 mai au 21 juillet 2023

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg   



Togocom

BOA-leasing

La solution pour financer l'équipement de votre entreprise



 **BANK OF AFRICA**
BMCE GROUP 

  www.boatogo.com